



Union
Syndicale des
Retraité.es de Saône et Loire

5 Rue Guynemer
71200
Le Creusot
Téléphone : 03 85 57 35 15
Mail : usrcgt71@gmail.com

NON À LA SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT DE 10% POUR LES RETRAITÉ.ES

Les retraité.es à nouveau, au cœur de la cible !

Les retraité.es sont, à nouveau, la cible des membres du gouvernement, du patronat, de pseudos experts ou économistes. Toutes et tous se succèdent dans les médias, pour, à nouveau, opposer les retraité.es au reste de la population.

Après le Premier ministre accusant les retraité.es d'être responsables de la moitié du déficit de la France, c'est maintenant la ministre des Comptes Publics, Amélie de Montchalin, qui fait une promotion éhontée de la suppression de l'abattement fiscal de 10 % « octroyé » aux retraité.es.



Les retraité.es auraient un abattement sur leur revenu de 10 % au titre de « frais professionnels » ? C'EST FAUX.

Cette affirmation mensongère s'avère d'autant plus malhonnête qu'elle est arrivée par le président du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), qui est censé s'y connaître en matière de retraite...

Et contrairement aux allégations du Président du MEDEF, cet abattement n'a jamais été appliqué au titre des frais professionnels pour les retraité.es.

La réalité, vérifiable dans le Code Général des Impôts (CGI), est tout autre :

La déduction forfaitaire de 10 % est pour les frais professionnels. Elle est réservée aux traitements et salaires des salariés. C'est l'article 83-3° du CGI.

L'abattement de 10 % concerne les pensions et rentes viagères avec un minimum et un plafond : c'est l'article 158-5-a, alinéas 2 et 3 du CGI. Cet abattement a été instauré par l'article 3 - I de la loi de finances pour 1978

SI CET ABATTEMENT était supprimé cela se traduirait par une perte de pouvoir d'achat considérable pour les retraités modestes car les foyers fiscaux au revenu de 3 600 euros mensuels sont limités par le plafond de l'abattement. Cela aboutirait à ce que des dizaines de milliers d'entre eux jusque- là non-imposables, soient dans l'obligation de payer l'impôt.

EN REVANCHE, COMME PAR HASARD, gouvernement et MEDEF ferment les yeux sur l'évasion fiscale qui, en France, s'élève annuellement à plus de 120 milliards d'euros, tout comme ils refusent la proposition de créer un impôt pour les plus riches de 2% qui pourrait rapporter 20 milliards d'euros.

LES RETRAITÉ.ES DISENT NON À LA SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT DE 10%